

SCI TARNOK

4 rue Pierre Le Loyer

Huillé

449430 HUILLE LEZIGNE

le 22 mai 2022

Objet : **Régularisation charges 2021**

Monsieur,

Je vous adresse le décompte des charges pour la période du
01/10/2020 au 30/09/2021 :

Avances : **972 €**

Charges générales : 937,53 €

Ordures ménagères : 107 €

soit un total de **1044,53 €**

Il vous reste ainsi à me verser **72,53 €** dès que possible.

Par ailleurs, je revois votre loyer en fonction de l'IRL du 1^{er} trimestre selon les évolutions entre parenthèses (+0,92% pour 2020, +0,09% pour 2021 et +2,48% pour 2022) soit un loyer hors charges de 584€ (contre 565€ depuis 2019). De plus, comme je vous l'ai indiqué par mail, le coût du gaz a triplé depuis le mois de novembre.

Afin de ne pas vous réclamer une somme trop importante l'année prochaine, malgré le décret au sujet d'un « bouclier tarifaire » futur, il me paraît raisonnable et judicieux de passer la provision mensuelle pour charges de 81 à 90€.

Ainsi, à partir du 1^{er} juin 2022, le loyer complété des avances sur charges passera de 646 à 674€. La CAF me verse actuellement 272€. Il vous reste à me verser dès le 1^{er} juin 402€.

Je vous demande de me transmettre par retour de mail votre assurance Multirisque habitation 2022 pour l'appartement que vous occupez, ainsi qu'une copie de la facture d'entretien de votre chaudière.

Enfin, mon adresse mail change dès lundi 23 mai, et devient bruno.konrat@laposte.net, et mon téléphone **06 09 62 46 45**. Merci d'en tenir lors de nos prochains échanges.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.